



COMMUNE DE CAPENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. le maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 octobre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, MM. Alain POUMES, René MIRALLES, Claude OSMONT, Mmes Pascale RAFFANEL, Sandra ROSSELL, MM. Sébastien MEDEL, Robert SUBIAS, Jean DOUTE, Gérard PERALEZ formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. Gérard ROUBIO procuration à M. Claude OSMONT, Mme Marie-Nadine GONZALEZ procuration à Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX procuration à M. Alain POUMES, Mme Georgette LAURENT procuration à M. Robert SUBIAS

Nombre de votants : 15

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Elisabeth ALLEMANY

À L'ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2025

M. le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025.

Pas de question ni de remarque de la part des conseillers municipaux.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 est approuvé.

VOTE par scrutin ordinaire à main levée : à l'unanimité des présents et des représentés

2- Délibération 40/2025 : Convention d'utilisation de locaux municipaux dans la cadre de la formation du SDIS11

M. le maire indique que les pompiers font de nombreuses manœuvres, exercices, simulations en ce moment sur le village. Il indique que le SDIS 11 a sollicité la commune afin de signer une convention pour l'utilisation des locaux sis rue Jules Ferry (appartements des écoles) afin de reproduire un théâtre de gestion opérationnelle niveau 3 (GOC3). Il précise que cette convention est consentie à titre gracieux pour une durée de 4 jours du 27 au 31 octobre 2025.

Discussion :

M. Robert Subias : Ne faudrait-il pas une assurance ? et s'ils mettent le feu ?

M. le maire : Il n'y a pas de feu, ils se servent de machines à fumer. Je vous ai réuni ce soir, justement pour cette convention car l'exercice est en fin de mois et qu'il faut donc valider cette convention avant.

M. Robert Subias : Vous ne pouvez pas décider avec les délégations consenties par le conseil municipal ?

M. le maire : Non, cela n'est pas prévu dans le cadre des délégations.

M. Robert Subias : Il faudrait voir pour le prochain mandat de rajouter dans les délégations un pouvoir de signer les conventions sans contrepartie financière ou avec un montant maximum.

3- Délibération n°41/2025 : Contrat d'accroissement d'activité agent d'animation

M. le maire indique que les effectifs à la cantine explosent et que nous manquons donc de personnel encadrant. Il convient donc de créer un poste de 7h semaine.

Discussion :

M. Robert Subias : C'est une création de poste ou un accroissement d'activité ?

M. le maire : C'est une création de poste uniquement pour le temps de cantine.

M. Robert Subias : Ah ! Au vu de l'intitulé je pensais qu'on augmentait le temps de travail d'un agent déjà en poste.

M. le maire : Non, il faut du personnel en plus au vu des effectifs.

VOTE par scrutin ordinaire à main levée : à l'unanimité des présents et des représentés

Informations :

- M. le maire rappelle la réception des nouveaux habitants aura lieu comme d'habitude le jour de la sortie du vin primeur soit le jeudi 16 octobre.

QUESTIONS :

Séance levée à 18h40

Procès-verbal arrêté par le conseil municipal à Capendu le 9 décembre 2025

La Secrétaire de séance,
Élisabeth ALLEMANY



Le Maire,
Claude BUSTO

